



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attaque terroriste à la préfecture de police

Question au Gouvernement n° 2250

Texte de la question

ATTAQUE TERRORISTE À LA PRÉFECTURE DE POLICE

M. le président. La parole est à M. François Pupponi.

M. François Pupponi. Monsieur le ministre de l'intérieur, jeudi matin, au cœur de la préfecture de police de Paris, s'est produit l'impensable, l'inimaginable, l'inexcusable : quatre policiers ont été tués et une policière gravement blessée par un des leurs, animé par la haine et l'islamisme radical. En ces circonstances si dramatiques, les députés du groupe Libertés et territoires ont une pensée particulière pour les victimes : pour Aurélia Trifiro, pour Brice Le Mescam, pour Damien Ernest, pour Anthony Lancelot. Nous adressons nos plus sincères condoléances à leurs familles, à leurs proches et à leurs collègues. Nous souhaitons un prompt rétablissement à l'agent administratif qui est toujours hospitalisé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir. – De nombreux députés du groupe LT applaudissent également.)*

Monsieur le ministre, je suis élu de l'Est du département du Val-d'Oise, là où une partie du drame s'est jouée. Je connais particulièrement bien les réseaux de radicalisation qui œuvrent dans ces territoires et les gangrèment. Ces réseaux, je les affronte souvent seul dans l'indifférence générale et la passivité de certains.

Monsieur le ministre, mes questions sont simples : pouvez-vous me confirmer que le terroriste fréquentait régulièrement la mosquée de Gonesse dans le quartier de la Fauconnière et que cette mosquée était suivie par les services de renseignement, compte tenu de la présence en son sein d'acteurs de l'islam radical ? Fréquentait-il d'autres mosquées ? Si oui, lesquelles ? Pouvez-vous me confirmer que cet individu était jusqu'à récemment en contact avec un imam radicalisé suivi par les services de renseignement et qui, au vu de sa radicalisation, a fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français, une OQTF, en 2015 ? Pouvez-vous m'indiquer pourquoi cette décision n'a jamais été appliquée ? *(De nombreux députés du groupe LT et de députés non-inscrits applaudissent. – Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.

M. Fabien Di Filippo. La question était-elle trop profonde pour M. Castaner ?

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur. Merci tout d'abord, monsieur Pupponi, pour l'hommage que vous avez rendu aux fonctionnaires qui ont disparu lors de la tragique attaque jeudi dernier. Je m'associe bien sûr à votre hommage, au nom du Gouvernement et à titre personnel puisque, vous le savez, j'ai été responsable à la préfecture de police de Paris et par ailleurs chef de file de la lutte antiterroriste en tant que directeur général de la sécurité intérieure. Cette émotion touche tous les services de renseignement, profondément ébranlés par ce qui s'est passé et qui ont eux aussi soif de comprendre. Ils attendent beaucoup des investigations judiciaires en cours et de l'inspection des services de renseignement qui va être diligentée et

qui va travailler, le Premier ministre l'a rappelé, sur l'ensemble des services, en particulier la direction du renseignement de la préfecture de police de Paris, pour essayer de comprendre pourquoi certains signaux de radicalisation n'ont pas été pris en compte.

M. Marc Le Fur. M. Pupponi vous a posé des questions précises !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Monsieur Pupponi, les services de renseignement travaillent aussi sur les réseaux de radicalisation, et, vous le savez, la préfecture du Val-d'Oise est particulièrement impliquée.

M. Claude Goasguen. Allez-vous parler de la mosquée de Gonesse ?

M. Pierre Cordier. Avons-nous une chance que vous répondiez à une seule question ?

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Nous tenons des réunions hebdomadaires pour suivre la mouvance radicale, notamment la mouvance salafiste. (*« Les questions ! » sur les bancs du groupe LaREM.*) Des contrôles sont diligentés dans les commerces, et il y a un suivi des mosquées. Quant au fait de savoir si l'auteur de l'attaque fréquentait régulièrement la mosquée de Gonesse, les investigations sont en cours.

Plusieurs députés du groupe LR. Il ne répond pas !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Je ne réponds que dans la limite de ce qu'il est possible de dire. Il y a des investigations judiciaires en cours : il faut savoir les respecter.

M. Éric Straumann. Décidément, vous ne répondez pas aux questions !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Quant à savoir si cette mosquée a été effectivement dirigée par un imam que vous qualifiez de salafiste et de fiché S, là encore, les investigations permettront de faire toute la lumière sur cette affaire. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*) Sachez que cet individu n'a été à la tête de cette mosquée que pendant un an ! Il faudra que l'enquête judiciaire fasse la lumière sur cette affaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. François Pupponi.

M. François Pupponi. Monsieur le secrétaire d'État, je connais votre implication dans la lutte antiterroriste. Nous avons eu l'occasion de travailler ensemble, en particulier à Marseille. Ma question était simple ; elle ne mettait pas en cause les services de renseignement. L'imam dont nous parlons a fait l'objet, en 2015, d'une OQTF. C'est purement factuel. Cette obligation n'a pas été mise en œuvre.

M. Éric Straumann. Pourquoi ?

M. François Pupponi. Cela ne doit plus jamais arriver. La question est posée : comment est-il possible qu'un imam radicalisé qui fait l'objet d'une OQTF ne soit pas renvoyé à la frontière ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LT et LR, et sur de nombreux bancs du groupe UDI-Agir, ainsi que parmi les députés non-inscrits.*)

Données clés

Auteur : [M. François Pupponi](#)

Circonscription : Val-d'Oise (8^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2250

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 octobre 2019](#)